Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 035-200070688-20251125-2025_274-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE

COUESNON MARCHES DE BRETAGNE
Parc d'Activités Coglais St Eustache
ST ETIENNE EN COGLES - 35460 MAEN ROCH
☎ 02.99.97.71.80

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués :
En exercice : 39
Votants : 36
Présents : 31
Absents représentés : 5

Date de la convocation : 19 novembre 2025
Date d'affichage : 19 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq novembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à la Salle polyvalente « rue Constant Bazillais » 35490 ROMAZY, sous la présidence de Monsieur Christian Hubert.

Etaient présents - Mesdames et Messieurs les membres titulaires :
M. Hubert, M. Houdus, M. Janvier, M. Boulmer, M. Gaigne, Mme Meignan, M. Hervé, M. Helbert, Mme Elshout, Mme Montembault, M. Eon,
M. Rault, M. Pierre Sourdin, M. Vallée, M. Retoré, Mme Perrin, M. Jean Frédéric Sourdin, Mme Chataignier, M. Dubreil-Jardin, Mme Prunier, Mme Lohier, M. Besnard, Mme Malle, M. Monthorin, M. Hamard, Mme Boulière, M. De Moncuit, M. Piroul, Mme Machard, M. Avril, M. Rapinel,

Étaient présents en tant que suppléants sans voix délibérative : M. Jobert, Mme Tison,

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme Launay représentée par Mme Lohier, M. De Gouvion Saint Cyr représenté par M. Hervé, Mme Cellier-Chenoir représentée par Mme Malle, Mme Balusson représentée par Mme Chataignier, Mme Blaise représentée par M. Avril

Absentes excusées : Mme Jouaux, Mme Gobé,

Absent : M. Germain,

Monsieur Patrick BESNARD est désigné secrétaire de séance.

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

2025_274_020_8.8 : Présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) 2024

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) a été instauré par Décret du 6 mai 1995 pour assurer ur meilleure transparence sur les services d'eau et d'assainissement vis à vis du Conseil Communautaire et des usagers

En application de l'article L.2224-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), tout service en charge d tout ou partie des missions de l'eau potable ou de l'assainissement (article L.2224-8 du CGCT) est concerné p l'obligation d'établir un Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS).

Le rapport annuel est un outil de communication entre les élus, leur assemblée délibérante et les usagers du Servic Public d'Assainissement Non-Collectif. Il doit pouvoir être librement consulté au siège social de la Communauté d communes et des mairies.

Le maire doit présenter au conseil municipal, dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le d les rapports qu'il aura reçu de la Communauté de Communes.

Les articles D. 2224-1 à 4 du CGCT fixent la liste des indicateurs techniques (ressources, qualité, volume, etc.) financiers (tarification, dettes, investissements, etc.) qui doivent au moins figurer dans le rapport.

Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 035-200070688-20251125-2025_274-DE

Les rapports peuvent être complétés par tout indicateur jugé utile. Ils peuvent également être agrémentés de plan de croquis ou de photos. Si les compétences de la collectivité ou la localisation des ressources évoluent peu d'un année sur l'autre, seuls les indicateurs relatifs au prix et à la qualité de service ainsi que des travaux devront êt actualisés.

Les éléments constitutifs du RPQS pour le service d'assainissement non collectif de la communauté des commun de Couesnon Marches de Bretagne pour l'année 2024 présente les thématiques suivantes :

- Présentation générale du service d'assainissement non collectif ;
- Eléments tarifaires & budgétaires associés au service ;
- Indicateurs de performance.

Monsieur Jean-Yves EON, Vice-président en charge de l'assainissement non collectif, présente le RPQS 2024 d Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). Ce rapport a été transmis à l'ensemble des él communautaires en amont du Conseil Communautaire avec l'ensemble des éléments afférents à la séance.

Monsieur Jean-Yves EON, Vice-président en charge de l'assainissement non collectif, propose :

- **De prendre acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collec pour l'exercice 2024 tel que présenté.**

Vu l'exposé de Monsieur Jean-Yves EON, Vice-président en charge de l'assainissement non collectif,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, prend acte du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service publ d'assainissement non collectif pour l'exercice 2024 tel que présenté et annexé à la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT
CHRISTIAN HUBERT